

## Informations importantes en cas de sinistre

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées nécessaires en cas de sinistre ainsi que la procédure à appliquer pour la déclaration.

Coordonnées	Contrat d'assurance collective de ViveLaCar
<p><u>Compagnie d'assurance</u> Allianz Suisse Société d'Assurances SA Case postale CH-8010 Zurich</p> <p><u>Preneur d'assurance</u> ViveLaCar Suisse SA Bösch 67 6331 Hünenberg</p> <p><u>Contact centre de sinistres</u> Tiziana Tobler Téléphon 058 358 31 48 vivelacar@allianz-suisse.ch</p>	<p><u>Couverture d'assurance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Assurance responsabilité civile (franchise selon confirmation d'assurance)</li> <li>✓ Casco complète (franchise selon confirmation d'assurance)</li> <li>✓ Renonciation pour faute grave</li> </ul> <p><u>Validité territoriale</u> Europe et États riverains de la Méditerranée (conformément aux Conditions générales (CG) d'Allianz Suisse)</p> <p><u>Début de l'assurance</u> Remise du véhicule au locataire par le détenteur (loueur)</p> <p><u>Expiration de l'assurance</u> Restitution du véhicule au détenteur (loueur) par le locataire</p>

## Procédure en cas de sinistres et de pannes

<p><b>1. De quel type de sinistre s'agit-il?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pannes (pas d'accident)</b> L'assistance en cas de panne ne fait pas partie de cette assurance. Veuillez-vous informer le détenteur (loueur) et faites appel à des entreprises locales pour le dépannage.</li> <li>➤ <b>Sinistres (accidents) avec implication de tiers</b> Si des tiers sont impliqués dans le sinistre, remplissez le constat européen d'accident, qui se trouve en général parmi les documents du véhicule.</li> <li>➤ <b>Dommmages (accidents) au véhicule loué (dommage casco) et/ou causés à un véhicule/une chose appartenant à un tiers (sinistre RC)</b> Déclarez le sinistre par e-mail à Allianz Suisse: vivelacar@allianz-suisse.ch - Indication du plaque s'immatriculation - Pour connaître les documents à fournir, veuillez vous reporter au point 2</li> </ul>
<p><b>2. Quelles sont les informations à communiquer?</b></p>	<p>En cas de sinistre, Allianz Suisse a besoin des documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• déclaration de sinistre Assurance véhicules à moteur remplie</li> <li>• copie du permis de circulation <b>et</b> du permis de conduire du détenteur</li> <li>• Procès-verbal de réception et si disponible le protocole de prise en charge du véhicule de location</li> <li>• constat européen d'accident en cas de sinistre avec implication de tiers</li> </ul>
<p><b>3. Que faire après avoir déclaré le sinistre?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noter le numéro de sinistre communiqué par Allianz Suisse</li> <li>• Informer le détenteur du véhicule (loueur) du sinistre</li> <li>• D'autres informations sont fournies par le Service des sinistres d'Allianz Suisse</li> </ul>